



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2141 - Agence de développement touristique du Bas-Rhin

"Alsace à vélo" - "Destinations France Vélo Tourisme 2012" - Actions de promotion et de communication 2013

Rapport n° CP/2013/864

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le projet 'Alsace à Vélo' a obtenu une subvention de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projet 'France Vélo Tourisme 2012' pour la réalisation de la carte touristique 'Véloroutes d'Alsace' éditée à 100 000 exemplaires. Cette action a été mise en oeuvre par les deux Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et de la Haute-Alsace.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 10 945 € à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin pour la mise en oeuvre d'actions de promotion et de communication (charte graphique, flyers...), correspondant à la part du Département au plan d'actions partagé entre les 10 partenaires d'Alsace à Vélo.

Par ailleurs, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin réalise un site Internet Alsace à Vélo (AAV) et met en oeuvre deux applications mobiles : 'Alsace à Vélo' et 'Bas-Rhin à Vélo', actions pour lesquelles il est proposé d'attribuer une subvention de 123 068 €.

Le projet "Alsace à Vélo" est une démarche régionale et partenariale coordonnée par le Conseil Général du Bas-Rhin qui vise à faire de notre région une destination à vélo de premier choix. De ce fait, son objectif est de mettre en oeuvre un projet commun de valorisation touristique des infrastructures dédiées à la pratique du vélo en Alsace. La démarche comprend un plan d'actions organisé autour de quatre thématiques : la structuration et la signalisation des infrastructures, la mise en place de services, la promotion et la communication ainsi que l'évaluation.

Chaque action est portée par l'un des partenaires de la démarche fonction de ses compétences et de ses principes d'intervention.

Les partenaires de la démarche "Alsace à Vélo" sont l'Etat (DIRRECTE), la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine de STRASBOURG, la Communauté d'Agglomération de COLMAR, MULHOUSE Alsace Agglomération, le Comité Régional du Tourisme, l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace, les Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et de Haute Alsace.

Pour mémoire, une convention de partenariat a été adoptée lors de la Commission Permanente du mois de décembre 2012 par le Département du Bas-Rhin.

Aussi, la démarche fait suite à une étude de positionnement touristique intitulée "Alsace à vélo" qui s'est déroulée entre juin 2010 et mai 2012 (démarche partenariale entre l'Etat, la Région et les deux départements alsaciens). Celle-ci préconise la mise en oeuvre d'actions en termes d'infrastructures, de services, de communication-promotion et d'évaluation. L'enjeu premier de la démarche étant de conquérir une image d'excellence en proposant une stratégie partenariale de développement touristique à partir des itinéraires cyclables et de la pratique du vélo de loisirs.

Par ailleurs, la mise en œuvre des axes de développement du tourisme issus de la stratégie de développement du tourisme en Alsace (2012/2014), met en avant la nécessité de promouvoir les sports et les loisirs actifs et notamment de faire de l'Alsace une destination de premier choix pour les cyclotouristes. En effet, cette filière "vélo" est susceptible de renouveler et de rajeunir la clientèle, d'augmenter la durée de séjour et d'optimiser les dépenses par touriste, tout en préservant l'environnement par l'usage de déplacements doux.

Le Conseil Général du Bas-Rhin, coordinateur d' "Alsace à Vélo" a déposé un dossier de candidature à l'appel à projet "Destinations France Vélo Tourisme 2012". Le comité de sélection a retenu le projet et a attribué une subvention de 10 000 € pour la réalisation de la carte d'appel touristique des "Véloroutes d'Alsace" éditée à 100 000 exemplaires. Cette action a été mise en œuvre par les deux Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et de Haute Alsace, compétentes en la matière. Aussi, comme le prévoit la convention n° 2012-001 relative à cet appel à projet et adoptée par la Commission Permanente au mois de novembre 2012, il est proposé d'affecter le montant de cette subvention aux porteurs du projet (compte commun des 2 ADT).

Le plan d'actions pluriannuel "Alsace à Vélo" prévoit un volet de promotion et de communication conséquent qui repose sur la création du site Internet dédié à "Alsace à Vélo" (opérationnel fin 2013) et d'une application mobile spécifique prévue pour 2014. Le site Internet "Alsace à Vélo" est financé par le Comité Régional du Tourisme et les deux Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et Haut-Rhin (ADT) à hauteur de 80 000 € ; l'application mobile "Alsace à Vélo" par les deux Conseils Généraux pour 25 000 € (soit 12 500 € pour chaque collectivité).

"Alsace à Vélo" s'appuie notamment sur les nombreux axes structurants européens traversant la région (EV5, EV 6 et EV 15). Pour compléter ce dispositif, la démarche prévoit la création de boucles régionales (environ 80 km) et de boucles locales (40 km) afin de promouvoir les atouts touristiques de la région, attirer les cyclotouristes sur le territoire et favoriser sa découverte.

Pour promouvoir ces différents itinéraires, il est prévu dès 2014 de déployer sur des emplacements stratégiques (gares, "portes d'entrée" des EV 5, 6 et 15, aux décrochés des itinéraires structurants) des "Relais Informations Services" (RIS).

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 945 € à l'ADT 67 pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de communication (charte graphique des RIS, réalisation de flyers...).

Par ailleurs, le Conseil Général du Bas-Rhin a souhaité mettre à disposition des "mobinautes" une application mobile spécifique sur la thématique « Bas-Rhin à Vélo ». Le coût de la réalisation de cet outil et de ses évolutions est estimé à près de 110 000 €.

Les 2 applications mobiles sont d'un point de vue technique indissociable (plate-forme LEI commune pour les données touristiques et SIG infrastructures). Elles ont chacune leur propre identité, graphisme... mais sont unique en termes de fonctionnalité.

L'application Alsace à Vélo s'adresse aux touristes et met en avant les 3 Eurovéloroutes alsaciennes (EV 5, 6 et 15). L'application "Bas-Rhin à Vélo" cible l'usage quotidien et de loisirs du vélo sur l'ensemble du réseau cyclable bas-rhinois. Un lien est créé sur l'application "Alsace à Vélo" pour aller sur l'application "Bas-Rhin à Vélo", et ainsi offrir aux touristes des itinéraires locaux à la carte.

Le maître d'ouvrage de ces opérations est l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin. Aussi, il est proposé d'attribuer à l'ADT 67 une subvention qui s'élève à 123 068 € concernant la réalisation des applications mobiles "Alsace à Vélo" et "Bas-Rhin à Vélo".

Un avenant à la convention financière 2013 est proposé en ce sens.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15087	65-6574-94	2 811 068,00 €	123 068,00 €	123 068,00 €
35818	011-611-94	40 000,00 €	20 945,00 €	20 945,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer 10 000 €, somme reçue au titre de "France Vélo Tourisme 2012", aux deux Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et de Haute-Alsace (compte commun) pour la réalisation de la carte d'appel touristique "Véloroutes d'Alsace" éditée à 100 000 exemplaires.

Elle décide d'attribuer une subvention de 10 945 € à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin pour la mise en oeuvre d'actions de promotion et de communication (charte graphique, flyers...), correspondant à la part du Département au plan d'actions partagé entre les 10 partenaires d'Alsace à Vélo.

Elle décide également d'attribuer une subvention de 123 068 € à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin pour le volet bas-rhinois des applications mobiles "Alsace à Vélo" et "Bas-Rhin à Vélo".

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 1 à la convention financière 2013, à intervenir à cet effet entre l'ADT 67 et le Département, et autorise son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL